

**Service instructeur**

Direction des Routes et des Transports  
Service des Grands Projets Routiers

N° 398607

**Service consulté**

Direction de la Commande Publique

**RD 466 – Déviation d'ASPACH  
Programme AL11**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver les études de projet, de fixer le coût prévisionnel de l'opération à un montant total de 18,5 M€ TTC (valeur mars 2007), d'arrêter le forfait de rémunération du maître d'œuvre à un montant de 428 775 € HT, d'autoriser le Président à souscrire les marchés nécessaires aux travaux et à prendre les décisions concernant leur exécution.*

**I. PREAMBULE :**

Par délibération du Conseil Général en date du 20 octobre 2006, l'enveloppe financière prévisionnelle globale a été fixée à 18,5 M€TTC (valeur juin 2006).

Par délibération du 23 février 2007, votre Commission Permanente m'a autorisé à signer un marché de maîtrise d'œuvre des travaux.

**II. ETUDES DE PROJET :**

Le dossier des études de projet est déposé sur le bureau de votre Commission. Les caractéristiques de l'opération sont conformes à celles approuvées par le Conseil Général dans la délibération précitée.

Ces études de projet ainsi que les premiers dossiers de consultation des entreprises établis confirment l'enveloppe financière prévisionnelle de 18,5M€TTC.

### **III. COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION :**

Le coût prévisionnel de l'opération à 18,5 M€ TTC (valeur mars 2007) se décompose selon la répartition suivante :

#### **Opération routière :**

Etudes et contrôles (levés, sondages géotechniques, maîtrise d'œuvre, coordination SPS, reconnaissances archéologiques, contrôle extérieur, contrôle topographique, ...). 1 700 000 € HT  
soit 2 033 200 € TTC

Déplacement des réseaux..... 530 000 € TTC

Travaux (marchés terrassements, assainissement, chaussées, ouvrages d'art et travaux divers)..... 12 900 000 € HT  
soit 15 428 400 € TTC

Total opération routière.....17 991 600 € TTC  
Arrondi à 18 000 000 € TTC

#### **Acquisitions foncières :**

Acquisitions de terrains..... 470 000 €

**Total général**.....18 470 000 € TTC

Arrondi à 18 500 000 € TTC

### **IV. FORFAIT DE REMUNERATION DU MAITRE D'ŒUVRE :**

Le coût prévisionnel des travaux déterminé par le maître d'œuvre, soit 12,9 M€HT, étant dans la fourchette définie à l'article 3.2 de l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre n° 440/02, le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre devient forfait définitif et est arrêté à 428 775 €HT soit 512 814.90 €TTC.

Un avenant sans incidence financière doit entériner la fixation définitive du forfait de rémunération du maître d'œuvre.

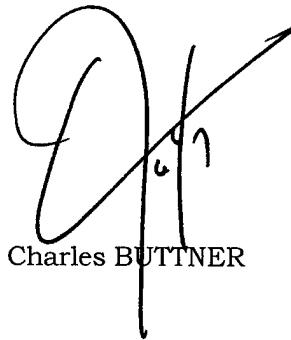
### **V. CONCLUSION :**

En conclusion, je propose à votre Commission :

- d'approuver les études de projet ;
- de fixer le coût prévisionnel de l'opération à 18,5 M€ TTC (valeur mars 2007) ;
- de m'autoriser à signer l'avenant n° 6 au marché de maîtrise d'œuvre n° 440 – 02 avec la Société EST INGENIERIE/SCETAUROUTE afin de fixer le forfait de rémunération du maître d'œuvre au montant de 428 775 € HT ;
- de m'autoriser à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) aux travaux ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la (des) consultation(s) afférente(s) ;

- de m'autoriser à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du (des) marché(s), conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER